

Montréal, le 24 octobre 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en révocation de la décision D-2016-130 portant sur la demande d'autorisation d'Hydro-Québec relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur  
Dossier de la Régie : R-3985-2016**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la demande du procureur de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard de ce jour requérant un délai de 24 heures supplémentaires aux fins de déposer son plan d'argumentation et ses autorités. Elle a également reçu la réponse du procureur du Transporteur qui ne s'objecte pas à cette demande.

En conséquence, la Régie accorde le délai supplémentaire demandé et attendra le dépôt des plans d'argumentation et des autorités de tous les participants d'ici **16h le 26 octobre 2016**.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml